



**Programme des  
Nations Unies pour  
L'environnement**



Distr.  
limitée

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/24  
8 Novembre 2000

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-deuxième réunion  
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

**AMENDMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2000 DU PNUD**

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande l'approbation du Comité exécutif d'un montant de 3 527 587\$US à titre d'amendements à son programme de travail 2000 (approuvé à la 29<sup>ème</sup> Réunion), avec des coûts de soutien d'agence de 458 586\$US.
2. Les activités proposées dans les amendements au Programme de travail 2000 du PNUD sont présentées au tableau ci-dessous:

Tableau 1  
**Amendements au Programme de travail 2000 du PNUD**

| Pays                                    | Activités/Projets                                          | Montant demandé<br>\$US | Montant recommandé<br>\$\$ |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| <b>I. Activités de pays</b>             |                                                            |                         |                            |
| Brésil                                  | Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF | 100 000                 | 100 000                    |
| Colombie                                | Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF | 60 000                  | 40 000                     |
| Costa Rica                              | Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF | 60 000                  | 40 000                     |
| Inde                                    | Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF | 60 000                  | En suspens                 |
| Libye                                   | Préparation de projets dans le secteur des mousses         | 30 000                  | 30 000                     |
| Nigéria                                 | Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF | 100 000                 | 100 000                    |
| <b>II. Renforcement institutionnel:</b> |                                                            |                         |                            |
| Brésil                                  | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 3        | 270 000                 | 270 000                    |
| Chine                                   | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 4        | 300 000                 | 300 000                    |
| Ghana                                   | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 4        | 107 000                 | 107 000                    |
| Indonésie                               | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 3        | 208 650                 | 208 650                    |
| Iran                                    | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 3        | 133 470                 | 133 470                    |
| Kénya                                   | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 3        | 116 667                 | 116 667                    |
| Malaisie                                | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 4        | 215 000                 | 215 000                    |
| Nigéria                                 | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 2        | 200 000                 | Ajourné                    |
| Trinité & Tobago                        | Prorogation du renforcement institutionnel, Phase 2        | 44 000                  | 44 000                     |
| Sous-total:                             |                                                            | 3 527 587               | 1 704 787                  |
| Coût de soutien d'agence:               |                                                            | 458 586                 | 221 622                    |
| Total:                                  |                                                            | 3 986 173               | 1 926 409                  |

### **I. Activités de pays:**

Brésil: Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF (100 000\$US)

3. Le PNUD propose d'assister le gouvernement du Brésil dans la préparation d'une proposition de projet de GPF, qui sera finalisé et soumis à l'examen du Comité exécutif durant les deux années à venir. Les activités du projet comprendront des consultants internationaux et nationaux, des ateliers et d'autres coûts concernant le travail d'étude et de transport local. Le PGF identifiera les besoins de formation des techniciens d'entretien de la réfrigération et des fonctionnaires douaniers, ainsi que les mesures législatives, les codes d'impôt, et les projets potentiels de récupération/recyclage et les projets afférents aux utilisateurs finaux.

4. Il est signalé dans la proposition du projet qu'une solution pour le projet de récupération et de recyclage du CFC-12 approuvé à la 7<sup>ème</sup> Réunion du comité exécutif (à un coût total de 2 000 000\$US) est une question très importante pour le gouvernement du Brésil. L'utilisation de ces fonds, qui pourraient être incorporée comme faisant partie du PGF, outre les allocations destinées au Plan d'activité des agences pour 2001 et 2002, pourraient être le seul moyen de permettre au Brésil de recevoir l'assistance financière dont il a besoin, en tenant compte du fait que cela pourrait ne pas être suffisant pour permettre au Brésil de se conformer aux obligations du Protocole de Montréal (si les ressources restantes entre les mains du Fonds multilatéral pour les plans d'activités de 2001 et 2002 sont prises en ligne de compte).

5. Le Secrétariat du fonds a signalé que les 2 000 000\$US approuvés à la 7<sup>ème</sup> Réunion pour le projet de récupération/recyclage, devraient être considérés en dehors de la proposition de préparation du PGF, en tenant compte du fait que ces fonds ne seraient utilisés au plus tôt que vers la mi-2003 après la préparation et l'approbation par le Comité du projet PGF. Par la suite, le gouvernement du Brésil, par une communication officielle au Secrétariat, a demandé la présentation de la question concernant les 2 000 000\$US pour les projet de récupération/recyclage, qui aideraient fortement le pays à se conformer aux objectifs du Protocole de Montréal. Cette question est incluse dans le document comportant une vue d'ensemble (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/22). Le PNUD a également agréé de considérer que le projet de 2 000 000\$US approuvé à la 7<sup>ème</sup> Réunion est en dehors de la préparation de la proposition de PGF.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets ci-dessus, et des coûts de soutien d'agence, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

#### Colombie: Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF (60 000\$US)

7. Le PNUD propose d'assister le gouvernement de Colombie dans la préparation d'une proposition de projet PGF, qui sera finalisée et soumise à la considération du Comité exécutif au cours des deux années à venir. Les activités du projet comprendront des consultants internationaux et nationaux, des ateliers et d'autres coûts concernant le travail d'étude et le transport local. Le PGF identifiera les besoins en formation des techniciens d'entretien de la réfrigération et des fonctionnaires douaniers, les mesures législatives, les codes fiscaux et les projets potentiels de récupération/recyclage et d'utilisateurs finaux.

8. Le Secrétariat a signalé que la durée de la préparation du PGF était longue et son coût élevé, si l'on tient compte du nombre du projets d'investissement qui ont été appliqués dans le secteur de la réfrigération en Colombie, y compris un programme de récupération et de recyclage et un programme de formation aux bonnes pratiques d'entretien ; de la législation en place pour soutenir le programme d'élimination ; et du rôle joué par le bureau de l'ozone dans la gestion du programme de pays. En outre le plan d'activités du Canada pour 2001 comprend un programme de formation pour les fonctionnaires douaniers. Le PNUD a indiqué que le calendrier pour l'exécution du projet pourrait être réduit à 18 mois et a ajusté le coût du projet.

Recommandation du Secrétariat du fonds

9. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale des dits projets avec les coûts de soutien y afférents, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

Costa Rica: Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF (60 000\$US)

10. Le PNUD propose d'assister le gouvernement de Costa Rica dans la préparation d'une proposition de projet de PGF, qui sera finalisée et soumise à la considération du Comité exécutif au cours des deux années à venir. Les activités du projet comprendront des consultants internationaux et nationaux, des ateliers et autres coûts relatifs au travail d'étude et au transport local. Le PGF identifiera les besoins en formation, des techniciens de l'entretien de réfrigération et des fonctionnaires douaniers, les mesures législatives, les codes fiscaux et les projets potentiels de récupération/recyclage et des utilisateurs finaux.

11. Le Secrétariat a signalé que la durée de préparation du PGF était longue et coûteuse si l'on tient compte du nombre des projets d'investissement qui ont été exécutés dans le secteur de la réfrigération y compris un programme de récupération et de recyclage et tenant compte de la législation qui est en place ou qui est envisagée. Le PNUD a indiqué que le temps demandé pour l'exécution du projet pourrait être réduit à 18 mois et a ajusté le coût du projet.

Recommandation du Secrétariat du fonds

12. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale des dix projets et les coûts de soutien y afférents, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

Inde: Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF (60 000\$US)

13. Une requête des gouvernements de l'Allemagne et de la Suisse (coopération bilatérale), en même temps que du PNUD et du PNUE, a été présentée pour obtenir une assistance technique à la préparation d'un projet PGF pour l'Inde, aux fins de considération par le Comité exécutif à sa 32<sup>ème</sup> Réunion. Une partie de la demande porte sur 50 000\$US à allouer au PNUD. Les montants consentis par les agences bilatérales seraient destinés à fournir des consultants internationaux, une formation et une assistance technique au Gouvernement de l'Inde. Le PNUE assisterait la cellule d'ozone en fournissant une assistance technique, une formation en matière de planification et des programmes de sensibilisation ; le rôle du PNUD serait d'assister la cellule de l'ozone à assurer la disponibilité de consultants nationaux et/ou de sous-contracteurs nationaux pour donner leurs avis au Gouvernement et entreprendre un travail d'étude locale et de collecte d'informations.

14. Prenant en considération le fait que le Gouvernement allemand était l'agence directrice pour la proposition de projet, les commentaires et recommandations du Secrétariat sont présentés dans le document sur la coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/23).

Libye: Préparation de projet dans le secteur des mousses (30 000\$US)

15. Le PNUD propose d'assister le Gouvernement libyen dans la préparation d'une proposition de projet dans le secteur des mousses. La requête a été deux fois différée, à cause du

fait que le programme de pays de Libye n'était pas finalisé à temps pour être soumis à une réunion préalable du Comité exécutif. Le programme de pays de Libye est soumis à la considération du Comité exécutif à sa 32<sup>ème</sup> Réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/35).

#### Recommandation du Secrétariat du fonds

16. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale des dits projets et des coûts de soutien y afférents, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

#### Nigeria: Assistance technique pour l'étude et la préparation de PGF (100 000\$US)

17. Le PNUD propose d'assister le Gouvernement du Nigéria dans la préparation d'une proposition de projet GPF qui sera finalisée et soumise à la considération du Comité exécutif au cours des deux années à venir. Les activités du projet comprendront des consultants internationaux et nationaux, des ateliers et d'autres coûts concernant le travail de recherche et le transport local. Le PGF identifiera les besoins en formation des techniciens de l'entretien de la réfrigération et des fonctionnaires douaniers, les mesures législatives, les codes fiscaux, les projets potentiels de récupération/recyclage et les utilisateurs finaux.

#### Recommandation du Secrétariat du fonds

18. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale des dits projets et des coûts de soutien y afférents, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

## **II. Projets de renforcement institutionnel**

|     |                   |               |
|-----|-------------------|---------------|
| (a) | Brésil            | (270 000\$US) |
| (b) | Chine             | (300 000\$US) |
| (c) | Ghana             | (107 000\$US) |
| (d) | Indonésie         | (208 650\$US) |
| (e) | Iran              | (133 470\$US) |
| (f) | Kénya             | (116 667\$US) |
| (g) | Malaisie          | (215 000\$US) |
| (h) | Nigéria           | (200 000\$US) |
| (i) | Trinité et Tobago | (44 000\$US)  |

19. L'Annexe I de ce document comporte des descriptions des propositions de projet de renforcement institutionnel pour ces pays.

#### Recommandation du Secrétariat du fonds

20. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale des dits projets avec les coûts de soutien y afférents, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

**ANNEXE I**  
**PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL**  
**Brésil: Renouvellement du renforcement institutionnel**

| <b>Sommaire du projet et profil du pays</b>                             |           |         |              |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|--------------|
| Agence d'exécution                                                      |           |         | PNUD         |
| Montant originellement approuvé                                         | Juin 1993 | (\$US)  | 403 100      |
| Premier renouvellement                                                  | Mars 1998 | ( \$US) | 270 000      |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |           |         | 270 000      |
| Date et approbation du programme de pays                                |           |         | Juillet 1994 |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1993), (Tonnes PAO) |           |         | 8 918,2      |
| Production des SAO signalée au programme de pays (1993), (Tonnes PAO)   |           |         | 6 748,0      |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |           |         | 12 655,2     |
| Dernière production signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*                |           |         | 22 734,1     |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |           |         | 11 050,9     |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |           |         | 52 031 532   |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) ( \$US)                       |           |         | 26 890 761   |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |           |         | 5 701        |
| SAO éliminée (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |           |         | 3 022        |

\* Comprenant 662,2 tonnes PAO de CTC et 92,2 tonnes PAO de chloroforme de méthyle et 275,5 tonnes PAO de BM

\*\* Comprenant 11 447,2 tonnes PAO de substances de l' Annexe B

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | <u>\$US</u> |
|-----|----------------------------------|-------------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 51 579      |
| (b) | Préparation de projets           | 2 823 576   |
| (c) | Formation                        | 280 890     |
| (d) | Assistance technique             | 2 542 496   |
| (e) | Démonstration                    | 473 244     |
| (f) | Projets d'investissement         | 45 099 144  |
|     | Total:                           | 51 270 929  |

### Rapport périodique

2. Les principales réalisations signalées au rapport périodique comprennent: fermeture de la dernière usine produisant du CFC au Brésil; révision de la législation pour tenir compte du calendrier mis à jour d'élimination des SAO; application des décrets gouvernementaux sur les restrictions à l'importation des SAO; ratification des amendements de Londres et de Copenhague; application de la législation prohibant l'installation de système de climatisation automobile fonctionnant au CFC-12 (à partir du 1 janvier 2001); élimination des CFC dans les produits d'aérosols, excepté dans les applications des ID (législation en place depuis 1988); élimination du CFC-113, du TCA et du CTC dans le secteur des solvants; réduction de la consommation de halons de 200 tonnes PAO entre 1991 à 20 tonnes en 1999; élaboration et

application de projets d'investissement dans le secteur des mousses et conversion de toutes les entreprises domestiques de réfrigération aux technologies exemptes de CFC; ateliers de formation pour les utilisateurs de SAO et les entreprises important des SAO; surveillance des compagnies ayant des projets complétés pour vérifier la destruction des équipements; exécution du projet d'investissement pour l'élimination des BM dans les plants de tabac; développement d'une base de données sur les entreprises consommant des SAO; ateliers sur les produits de remplacement du BM; déploiement d'activités de sensibilisation du public (création de la page web nationale sur la couche d'ozone; distribution de vidéos, publication de brochures et d'articles de journaux); établissement d'un échange d'informations entre les représentants régionaux; envoi de rapports aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

3. La réalisation du programme de pays a été supervisée par le Comité exécutif interministériel (PROZON). Le Comité coordonné par la Ministère de l'environnement, a été créé par un décret du Président du Brésil publié le 19 décembre 1995, et se trouve intégré à six autres ministères à savoir: le Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la science et de la technologie, le Ministère de la planification, le Ministère de la santé et le Ministère de l'agriculture. Par des réunions régulières, PROZON présente les sujets concernant l'application du Protocole de Montréal et délibère sur les stratégies à suivre par le Bureau national de l'ozone afin de garantir la conformité au Protocole.

#### Plan d'action

4. Le plan d'action pour la période à venir comprend: suivi de la législation révisée; des réunions avec les usagers des halons; préparation de PGF; tenue d'ateliers pour les compagnies de fabrication de mousse et de réfrigération qui utilisent encore des CFC; maintien de l'élan dans l'élimination du BM dans le secteur du tabac; diffusion des informations par la télévision, la radio et les journaux; une législation pour le CTC en vue de réaliser une réduction de 85% de la consommation; mise à jour du programme de pays; continuation de la surveillance, de la consommation des SAO; surveillance des compagnies qui vérifient la destruction des équipements; envoi de rapports au Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

#### **Chine: Renouvellement du renforcement institutionnel**

| <b>Sommaire du projet et profil du pays</b>                             |                       |             |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|
| Agence d'exécution                                                      |                       | PNUD        |
| Montant originellement approuvé                                         | Février 1992(\$US)    | 450 000     |
| Premier renouvellement                                                  | Octobre 1996(\$US)    | 300 000     |
| Second renouvellement                                                   | Novembre 1998 ( \$US) | 300 000     |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |                       | 300 000     |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |                       | Mars 1993   |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1991), (Tonnes PAO) |                       | 63 767,0    |
| Production des SAO signalée au programme de pays (1991), (Tonnes PAO)   |                       | 101 929,5   |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |                       | 67 990 0    |
| Dernière production signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)**               |                       | 73060       |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |                       | 57 818,7    |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |                       | 363 169 337 |

|                                                    |             |
|----------------------------------------------------|-------------|
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) ( \$US)  | 176 143 882 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                        | 67 822      |
| SAO éliminés (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO) | 80 389      |

\*Comprenant 2018,4 tonnes de PAO de BM

\*\*Comprenant 1 296 0 tonnes de PAO de BM

5. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | \$US        |
|-----|----------------------------------|-------------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 817 826     |
| (b) | Préparation de projets           | 8 886 802   |
| (c) | Formation                        | 845 869     |
| (d) | Assistance technique             | 5 705 794   |
| (e) | Démonstration                    | 1 615 746   |
| (f) | Projets d'investissement         | 344 110 800 |
|     | Total:                           | 361 982 837 |

### Rapport périodique

6. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: mise à jour du programme de pays; déploiement des activités pour réaliser le gel de 1999 de la production et de la consommation de CFC; fermeture des entreprises produisant des SAO, élaboration et exécution de cinq plans d'élimination dans le secteur des ODS, de trois grands projets parapluie dans le secteur des mousses et plus de 300 projets individuels (sur une base de chaque projet séparément) avec une élimination estimée à 11 mille tonnes; fermeture de trois usines de halons et démantèlement de cinq chaînes de production; installation d'appareil de climatisation automobiles fonctionnant au HFC-134a dans 68% des nouvelles voitures; conception et développement d'une base de données sur les entreprises bénéficiaires; renforcement et amélioration de la capacité SEPA par la création de groupes de travail spéciaux pour les approches sectorielles; participation aux réunions de réseaux internationaux; formulation de politique et de législation pour améliorer la gestion et la supervision de l'élimination des SAO, tendant à prohiber la construction de nouvelles installations de production; création d'un bureau d'importation et d'exportation des SAO; organisation de cours de gestion de la sécurité pour les producteurs des aérosols; émission de permis pour les quotas de production; vérification des climatiseurs d'autos, systèmes d'apposition d'étiquettes environnementales; activité de sensibilisation du public (vidéos et bulletins ciblant les bureaux environnementaux locaux); compilation et traduction de publications pour activer la sensibilisation du public; célébrations de la journée internationale de l'ozone; avis techniques et informations aux utilisateurs finaux sur les nouvelles technologies; analyse de données pour fournir des informations mises à jour et fiables sur la production des SAO et leur consommation; une stratégie de développement de remplacement a été formulée et des codes et des normes pour des produits de substitution ont été révisés; communication de données aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

7. Du moment que la SEPA est le groupe national directeur en matière de protection de la couche d'ozone, et constitue une organisation de niveau ministériel, le pays a été capable de jouer un rôle effectif dans la réalisation de l'objectif de gel des CFCs en 1999, et de faire

avancer les activités d'élimination des SAO, étant donné la vaste couverture industrielle et géographique et le nombre des entreprises impliquées; et de maintenir l'élan pour soutenir l'élimination qui doit réaliser la réduction de 50% visée pour 2005.

### Plan d'action

8. Le plan d'action pour la période suivante comprend: amélioration de la capacité générale de gestion du programme et continuation du déploiement des activités d'élimination sectorielle et réalisation de projets d'investissement individuels; amélioration de la formulation de la politique, de l'évaluation et de la mise en application des politiques; réalisation de programmes de formation concernant les ministères et les départements locaux; réalisation d'ateliers pour les autorités locales, les douanes et l'industrie; établissement de procédures améliorées d'exécution de projets; continuation des activités pour augmenter la sensibilité du public; compilation et publication d'un livre sur les principales réalisations de la protection de la couche d'ozone; poursuite de la communication des données aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

### **Ghana: Renforcement du renouvellement institutionnel**

| <b>Sommaire du projet et profil du pays</b>                             |                      |              |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|
| Agence d'exécution                                                      |                      | PNUD         |
| Montant originairement approuvé                                         | Octobre 1992 (\$US)  | 183 200      |
| Premier renouvellement                                                  | Octobre 1996 (\$US)  | 107 000      |
| Second renouvellement                                                   | Novembre 1998 (\$US) | 107 000      |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |                      | 107 000      |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |                      | Octobre 1992 |
| Consommation des SAO signalés au programme de pays (1991), (Tonnes PAO) |                      | 101,4        |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |                      | 48,2         |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |                      | 35,6         |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |                      | 448 836      |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) (\$US)                        |                      | 358 581      |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |                      | 366,0        |
| SAO éliminés (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |                      | 328,0        |

\* Comprenant 4,5 tonnes de PAO de bromure de méthyle

9. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | \$US      |
|-----|----------------------------------|-----------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 28 250    |
| (b) | Préparation de projets           | 29 362    |
| (c) | Formation                        | 117 746   |
| (d) | Assistance technique             | 498 190   |
| (e) | Projet d'investissement          | 389 850   |
|     | Total:                           | 1 063 398 |

### Rapport périodique

10. Les principales activités signalées dans le rapport périodique comprennent: élimination complète du CFC-11 par l'exécution de trois projets dans le secteur des mousses; formation de trente ingénieurs et techniciens aux bonnes pratiques d'entretien de la réfrigération et aux

techniques de récupération/recyclage; exécution de programmes de sensibilisation pour les membres de l'association des propriétaires d'ateliers de réfrigération (2 500 membres) ; établissement d'un centre national de démonstration en matière de réfrigération, fournissant des équipements de récupération et recyclage; exécution d'un programme de surveillance pour 60 ateliers de réfrigération et magasinage à froid; réalisation d'un atelier d'un jour sur les systèmes de climatisation automobiles; collecte de données sur les systèmes de refroidisseurs dans les hopitaux et formulation d'un projet pour le remplacement/la conversion aux technologies exemptes de CFC dans les hopitaux publics; organisation d'un atelier national pour 100 fonctionnaires douaniers; collecte de données et communication d'informations aux Secrétariats de l'ozone et du fonds multilatéral; application de programmes de sensibilisation du public (présentations sur la couche d'ozone, qui est un programme de vulgarisation pour plus de 1 300 étudiants et instructeurs, publications sur l'appauvrissement de la couche d'ozone dans deux journaux nationaux, projection d'un documentaire sur les écrans de télévision nationale et un concours de peinture pour enfants) .

### Plan d'action

11. Le plan d'action pour la période suivante comprend: continuation des programmes de formation pour les intéressés y compris les techniciens/ingénieurs de la réfrigération, les fonctionnaires douaniers, les revendeurs de SAO, la réalisation d'un atelier sur la réfrigération pour assurer de bonnes pratiques en entretien et service; l'évaluation de la faisabilité de réadapter le système d'emmagasinement à froid fonctionnant au CFC, dans les pêcheries et les refroidisseurs des hopitaux; surveillance des usines à mousse, pour assurer la sûreté vocationnelle aux travailleurs des usines; application des politiques fiscales et des réglementations sur l'importation/l'usage des SAO et de l'équipement fonctionnant aux SAO; continuation de la communication des données aux Secrétariat du fonds multilatéral et de l'ozone; programme de sensibilisation (séminaires, documentaires sur les questions se rapportant à l'ozone par la radio et la télévision nationales, ateliers et publications sur la protection de la couche d'ozone); sensibilisation des fermiers au danger de l'utilisation du BM.

### **Indonésie: Renforcement du renouvellement institutionnel**

| <b>Sommaire du projet et profil du pays</b>                             |                      |            |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|
| Agence d'exécution                                                      |                      | PNUD       |
| Montant originairement approuvé                                         | Juin 1993 (\$US)     | 314 750    |
| Premier renouvellement                                                  | Novembre 1997 (\$US) | 208 650    |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |                      | 208 650    |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |                      | Mars 1994  |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1992), (Tonnes PAO) |                      | 6 657,3    |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)               |                      | 5 885,8    |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |                      | 7 974,7    |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |                      | 38 596 776 |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) ( \$US)                       |                      | 16 812 145 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |                      | 6 715      |
| SAO éliminée (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |                      | 2 699      |

12. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | US \$      |
|-----|----------------------------------|------------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 267,068    |
| (b) | Préparation de projets           | 2,033,692  |
| (c) | Formation                        | 50,000     |
| (d) | Assistance technique             | 2,732,787  |
| (e) | Démonstration                    | 375,386    |
| (f) | Projets d'investissement         | 32,546,367 |
|     | Total:                           | 38,005,300 |

### Rapport périodique

13. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: l'élimination totale de 5 450 tonnes de SAO dans tous les secteurs; l'établissement d'un programme de gestion de la banque des halons et d'un centre de remplissage d'aérosols exempts de CFC; exécution d'un projet de démonstration sur le BM; démonstration de l'utilisation des hydrocarbures frigorigènes de remplacement pour certains équipements; émission d'un décret par le Ministère de l'industrie et du commerce restreignant l'usage de substances contrôlées; ratification de l'amendement de Copenhague, création d'une base de données pour surveiller la conformité au Protocole de Montréal; fournitures de recommandations au Comité directeur national sur les politiques concernant les mesures et les plans du programme d'élimination des SAO; activités de sensibilisation du public (dissémination d'informations sur la couche d'ozone par la télévision, la radio et la presse, participation aux ateliers); surveillance et communication de données sur la consommation de SAO aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

14. Il y a eu une réalisation limitée dans l'intégration du plan d'élimination des SAO au processus de planification nationale établi par les autorités, et il reste encore beaucoup à faire pour obtenir le soutien d'autres institutions gouvernementales.

### Plan d'action

15. Le plan d'action pour la période suivante comprend: élaboration et exécution de mesures pour le contrôle des importations illégales de CFC; vérification et surveillance de la réalisation de projets d'investissement et de démonstration pour réaliser l'élimination de 1 302 tonnes; application du PGF; amélioration du système de collecte de données; échange d'information sur les activités d'élimination des SAO avec les autres pays et avec les organisations nationales et internationales; préparation d'informations pour les programmes de sensibilisation du public; identification de toutes les entreprises utilisant actuellement des SAO; organisation d'un programme de décernement de prix aux activités d'élimination des SAO les plus efficaces; continuation de la communication annuelle des informations aux Secrétariat de l'ozone et du fonds multilatéral.

**Iran: Renforcement du renouvellement institutionnel**

| <b>Sommaire du projet et profil du pays</b>                             |                       |            |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------|
| Agence d'exécution                                                      |                       | PNUD       |
| Montant originairement approuvé                                         | Octobre 1992 ( \$US)  | 200 200    |
| Premier renouvellement                                                  | Novembre 1997 ( \$US) | 133 470    |
| Montant demandé pour le renouvellement ( \$US)                          |                       | 133 470    |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |                       | Juin 1993  |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1991), (Tonnes PAO) |                       | 2 445,0    |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |                       | 5 914      |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |                       | 4 635,0    |
| Montant approuvé ( \$US)                                                |                       | 34 264 353 |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) ( \$US)                       |                       | 17 229 565 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |                       | 3 809      |
| SAO éliminée (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |                       | 2 617      |

\* Comprenant 1 420 PAO tonnes de halons

16. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | \$US       |
|-----|----------------------------------|------------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 39 550     |
| (b) | Préparation de projets           | 1 006 706  |
| (c) | Assistance technique             | 620 471    |
| (d) | Projets d'investissement         | 32 220 579 |
|     | Total:                           | 33 887 306 |

Rapport périodique

17. Les principales réalisations signalées par le rapport périodique comprennent: suivi de la coordination et de la supervision des investissements pour l'élimination des SAO, dans les divers secteurs; préparation de projets de règlements sur les SAO (sous examen); identification et préparation de projets d'investissement et de non investissement; fourniture d'informations et de données techniques aux écoles et aux chercheurs d'universités ainsi qu'aux usagers des SAO; participation aux réunions de réseaux; déploiement d'activités de sensibilisation du public (séminaires, ateliers, articles, interviews, distribution d'informations techniques); communication de données aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

18. Le bureau de l'ozone est supervisé par le département de l'environnement, dont le directeur est également un vice-président du gouvernement; de hauts représentants de plusieurs ministères forment le Comité de l'ozone qui se réunit mensuellement pour décider des stratégies et des mesures d'évaluation et de mise en oeuvre.

Plan d'action

19. Le plan d'action pour la période suivante comprend: application d'une politique d'émission de permis d'importation/exportation avec un système de quota; exécution d'un projet de formation douanière; application d'une loi nationale sur l'ozone pour restreindre/prohiber

l'importation d'équipement fonctionnant aux SAO; étude sur les PME; préparation de PGF; continuation des des activités de sensibilisation du public (célébration de la journée de l'ozone, promotion publicitaires des produits exempts de SAO, à la télévision et dans les journaux); préparation de projets et identification de nouveaux projets d'investissement; réalisation d'une formation de techniciens aux bonnes pratiques d'entretien dans le secteur de la réfrigération, comprenant des opérations de récupération/recyclage; application du projet de la phase II de la climatisation automobile; création et mise en marche de la banque de halons; élimination de la consommation de BM dans la fumigation du sol; communication de données auz Secrétariat du fonds multilatéral et de l'ozone.

# Kénya: Renforcement du renouvellement institutionnel

| Sommaire du projet et profil du pays                                    |              |        |              |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|--------|--------------|
| Agence d'exécution                                                      |              |        | PNUD         |
| Montant originairement approuvé                                         | Mars 1993    | (\$US) | 175 000      |
| Premier renouvellement                                                  | Juillet 1998 | (\$US) | 116 667      |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |              |        | 116 667      |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |              |        | Juillet 1994 |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1993), (Tonnes PAO) |              |        | 129,5        |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |              |        | 368,2        |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |              |        | 239,5        |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |              |        | 2 428 985    |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) ( \$US)                       |              |        | 1 512 148    |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |              |        | 213          |
| SAO éliminée (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |              |        | 205          |

\* Comprenant 60 tonnes PAO de BM et 66 tonnes de PAO tétrachlorure de carbone

20. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | \$US      |
|-----|----------------------------------|-----------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 25 685    |
| (b) | Préparation de projets           | 155 694   |
| (c) | Formation                        | 141 083   |
| (d) | Assistance technique             | 146 975   |
| (e) | Projets de démonstration         | 704 491   |
| (f) | Projets d'investissement         | 925 473   |
|     | Total:                           | 2 099 401 |

## Rapport périodique

21. Les principales réalisations signalées au rapport périodique comprennent: préparation et exécution de projets d'investissement et de démonstration dans les divers secteurs, ce qui a entraîné l'élimination du halon 1211 et du halon 1301 (élimination de 100%); du chloroforme de méthyle (71,4%), du CFC-12 (50%), du CFC-11 (47,5%), et du BM (44%); des ateliers sur l'adoption de technologies inoffensives pour l'ozone, coordination et liaison avec les agences d'exécution et les agences bilatérales; collecte de données et surveillance de l'importation, de l'exportation et de la consommation des SAO; communication des données aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone; approbation des amendements au Protocole de Montréal et soumission de l'instrument de ratification pour faciliter au parlement la confection de la législation; réalisation de trois programmes de formations séparées pour les techniciens des frigorigènes; renonciation à la perception de droits, exemption de la TVA pour les équipements importés au Kénya, ayant fait l'objet d'une négociation avec le Ministère des finances; préparatifs pour la célébration de la journée de l'ozone; participation à divers ateliers et réunions régionaux; élaboration et application de projet de règlements; et établissement d'un système de quota pour l'importation des CFC (documentation distribuée aux industries locales).

22. Le Bureau de l'ozone fait partie de la division du gouvernement qui fonctionne sous le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, et il est considéré comme le point de contact pour toutes les questions se rattachant à la protection de la couche d'ozone. Une loi du Parlement donne au Bureau de l'ozone la possibilité d'exercer l'autorité légale pour contrôler les importations, les exportations et les législations des SAO conformément aux dispositions du Protocole de Montréal.

### Plan d'action

23. Le plan d'action pour la période suivante comprend: augmentation de la collecte des données, de l'élaboration et de la mise en application de règlements pour faciliter l'application de la loi sur la gestion et la coordination des affaires environnementales, qui contrôle les importations/exportations des SAO et de l'équipement contenant des SAO; adoption des solutions de remplacement à l'utilisation du BM dans la fumigation du sol, y compris des programmes d'éducation aux utilisateurs finaux; établissement et application d'un système d'émission de permis pour l'importation et l'exportation de BM, formation de techniciens dans les pratiques et l'entretien de la réfrigération; surveillance des projets complétés; réalisation d'un atelier de formation pour les fonctionnaires douaniers, compilation de données sur la consommation des SAO; communication des données aux Secrétariat du fonds multilatéral et de l'ozone; harmonisation du code douanier pour les SAO; programme de sensibilisation du public.

### **Malaisie: Renforcement du renouvellement institutionnel**

| <b>Sommaire du projet et profil du pays</b>                             |               |        |              |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|--------|--------------|
| Agence d'exécution                                                      |               |        | PNUD         |
| Montant originellement approuvé                                         | Mars 1993     | (\$US) | 322 520      |
| Premier renouvellement                                                  | Octobre 1996  | (\$US) | 215 000      |
| Second renouvellement                                                   | Novembre 1998 | (\$US) | 215 000      |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |               |        | 215 000      |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |               |        | Février 1992 |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1991), (Tonnes PAO) |               |        | 3 744,6      |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |               |        | 2 107,2      |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |               |        | 3 271,1      |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |               |        | 35 619 849   |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) (\$US)                        |               |        | 27 905 340   |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |               |        | 4,860        |
| SAO éliminée (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |               |        | 4 252        |

24. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | \$US       |
|-----|----------------------------------|------------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 41 294     |
| (b) | Préparation de projets           | 1 506 873  |
| (c) | Formation                        | 440 023    |
| (d) | Assistance technique             | 2 003 764  |
| (e) | Projets de démonstration         | 259 900    |
| (f) | Projets d'investissement         | 30 517 647 |
|     | Total:                           | 34 769 501 |

### Rapport périodique

25. Les principales réalisations signalées au rapport périodique comprennent: élimination de 1 328 tonnes de SAO et de halons utilisés dans les secteurs de fabrication; réalisation d'une étude nationale sur l'élimination de CFC, par laquelle les usagers restants ont été identifiés, et une stratégie nationale pour l'élimination a été formulée; ateliers sur les solutions de remplacement des banques de halons; élimination des CFC dans les climatiseurs d'automobiles; un programme de formation de formateurs dans la gestion des refroidisseurs; application des nouveaux règlements sur la gestion des halons et des frigorigènes (en vigueur le 1er janvier 2000); activités de sensibilisation du public (diffusion de livrets, d'affiches, de feuillets, d'un annuaire sur les solutions de remplacement des halons, organisation de séminaires, d'ateliers et d'entretiens radiodiffusés); communication de données annuelles aux Secrétariats du fonds multilatérale et de l'ozone.

26. Le Bureau de l'ozone sert de point de contact pour la planification, l'établissement des politiques et des stratégies, la surveillance des projets, la promulgation et l'application des lois et règlements relatifs au SAO, contribuant aux activités industrielles de développement, et déployant des activités de sensibilisation. Il est placé en permanence sous la direction du Ministère de l'environnement et a accès aux décideurs, y compris au Ministre du cabinet. L'introduction de nouvelles recommandations a augmenté la prise de conscience des SAO, il existe une étroite coordination avec les autres agences; l'approche consultative ou/non coercitive a assisté les industries à se convertir et a donné lieu à une élimination de plus 80% de la consommation de CFC dans le pays. Il est encore difficile d'identifier les usagers finaux, dans le secteur de l'entretien, et une étude nationale sur l'élimination des CFC pour identifier les usagers restants et un programme ainsi qu'une stratégie d'élimination totale sont en cours pour se plier à l'exigence de 50% de réduction à réaliser d'ici 2005.

### Plan d'action

27. Le plan d'action pour la période suivante comprend: continuation de la surveillance des entreprises converties, pour assurer leur conformité totale aux règlements existants; surveillance de la politique et des mesures de contrôle des SAO, sur la base des recommandations contenues dans l'étude nationale pour l'élimination des CFC, menée dans le service de l'entretien de la

réfrigération; publications et activités de sensibilisation (production de matériel sur la protection de l'ozone, organisation d'activités pour les enfants, le public et les industries); organisation d'un cours de formation pour l'élimination des CFC dans le secteur de la réfrigération et des usagers finaux; surveillance de la conformité aux règlements concernant la gestion de la réfrigération; présentation de rapports aux départements du gouvernement et aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone.

### Trinité et Tobago: Renouvellement du renforcement institutionnel

| Sommaire du projet et profil du pays                                    |              |        |              |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|--------|--------------|
| Agence d'exécution                                                      |              |        | PNUD         |
| Montant originellement approuvé                                         | Octobre 1996 | (\$US) | 66 000       |
| Montant demandé pour le renouvellement (\$US)                           |              |        | 44 000       |
| Date d'approbation du programme de pays                                 |              |        | Octobre 1996 |
| Consommation des SAO signalée au programme de pays (1994), (Tonnes PAO) |              |        | 154,4        |
| Dernière consommation signalée de SAO (1999) (tonnes PAO)*              |              |        | 89,8         |
| Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFCs)                   |              |        | 123,3        |
| Montant approuvé (\$US)                                                 |              |        | 807 613      |
| Montant déboursé (jusqu'en décembre 1999) ( \$US)                       |              |        | 577 270      |
| SAO à éliminer (tonnes PAO)                                             |              |        | 46           |
| SAO éliminée (jusqu'en décembre 1999) (tonnes PAO)                      |              |        | -            |

28. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

|     |                                  | <u>\$US</u> |
|-----|----------------------------------|-------------|
| (a) | Préparation de programme de pays | 29 606      |
| (b) | Préparation de projets           | 62 150      |
| (c) | Formation                        | 147 354     |
| (d) | Assistance technique             | 241 809     |
| (e) | Projets de démonstration         | 117 000     |
| (f) | Projets d'investissement         | 135 114     |
|     | Total:                           | 733 033     |

### Rapport périodique

29. Les principales réalisations signalées au rapport périodique comprennent: établissement du bureau de l'ozone; réalisation d'une campagne de sensibilisation du public; établissement d'un comité directeur nommé par le cabinet, impliquant tous les intéressés, pour diriger le processus d'élimination des SAO; préparation et application de projets dans le secteur des aérosols, l'entretien des climatisations d'automobile et le PGF; participation à des ateliers régionaux; communication d'informations et mise en application d'un programme de formation dans le sous-secteur de l'entretien de la réfrigération et pour les fonctionnaires douaniers; communication annuelle aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone; établissement de codes séparés douaniers pour les SAO; activités de sensibilisation du public (dans les écoles, les

institutions et autres groupes intéressés, préparation d'articles pour journaux et magazines mensuels, un concours pour enfants sur les affiches concernant l'ozone).

30. Le Bureau de l'ozone est responsable devant le directeur de l'autorité de gestion environnementale qui relève du Ministre de l'environnement, laquelle autorité a été établie comme organe consultatif. Les activités de renforcement institutionnel influencent la planification dans plusieurs ministères et dans le secteur privé, y compris le bureau des normes, le ministère du commerce et de l'industrie, la division des douanes et des droits d'accise au Ministère des finances; les groupes du secteur privé influencent l'industrie de la climatisation et de la réfrigération, la lutte anti-incendie et les mesures de sécurité ainsi que l'industrie des cosmétiques..

#### Plan d'action

31. Le plan d'action pour la période suivante comprend: achèvement des projets actuellement en cours par des mécanismes et des programmes tendant à assurer un programme d'élimination permanente des SAO; amélioration du programme de surveillance des SAO et mise en place d'un système plus efficace pour la collecte, la vérification et la communication de données; plan de formation des fonctionnaires douaniers; application du plan de gestion des banques de halons; communication des données aux Secrétariats du fonds multilatéral et de l'ozone; surveillance et appui aux opérations de recouvrement et de recyclage des frigorigènes; application de programme de sensibilisation du public, application de la législation nécessaire pour le contrôle des SAO; réalisation d'ateliers de formation sur les substances de remplacement du BM et le transfert du bureau de l'ozone au Ministère de l'environnement même pour lui permettre de recevoir directement le soutien ministériel voulu.